



Puis je récupérer dépôt de garantie

Par **Liloo42460**, le **25/07/2019** à **10:09**

Bonjour

Je suis propriétaire d'une villa que j'ai mise en location en passant par une agence. L'état des lieux entrant a été fait sans moi pour des raisons professionnelles. Aujourd'hui 2 ans et demi après mon locataire est parti mais n'a pas laissé les lieux en bon état.

Deux de mes parquets ont été abîmés, la tapisserie par endroit a été arrachée il y a eu un dégât des eaux sous la fenêtre d'une des chambres et la moustiquaire est déchirée. Deux clous sont plantés dans la porte de la salle de bain.

J'ai contacté l'agence qui gère mon bien elle me déclare sans se déplacer que pour les parquets c'est de l'usure normale alors qu'ils sont abîmés et que pour le reste elle fait le point avec les personnes qui ont fait l'état des lieux et elle reviens vers moi. Je n'ai pas de nouvelles depuis une semaine. La gestion de mon bien par l'agence se termine le 27 juillet peut-elle demander des devis après ou est-ce à moi de le faire? Peut-elle me demander de lui laisser des clés alors que je l'ai te meublée. ?

Que puis-je faire pour récupérer le dépôt de garantie et remettre au propre?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **25/07/2019** à **10:27**

Bonjour,

Avant tout, il vous faut demander les états des lieux d'entrée et de sortie, car c'est la comparaison de ces deux documents qui fait foi. Il faut se méfier avec les agences, elles ont souvent tendance à minimiser les dégradations sur l'état des lieux de sortie. Il m'est arrivé de récupérer un logement bien dégradé alors que l'état des lieux était exempt de toute

dégradation. Dans ce cas, impossible de retenir le dépôt de garantie du locataire...

Par **Lag0**, le **25/07/2019** à **11:58**

[quote]

j'ai récupéré les états des lieux entrant et sortant, sur le sortant il n'y a rien de marqué concernant les parquets (traces légères)alors que l'on voit bien que ce sont des taches et/ou des marques. Ce n'est pas la même personne qui a fait l'état des lieux entrant et sortant. Elle a oublié de signaler les clous dans la porte et la tapisserie arrachée. Y a t il un délai pour que cette agence fasse venir quelqu'un pour faire des devis? Puis je les faire établi moi même et les envoyer à l'agence après, même si elle n'a plus mon bien en gérance?

[/quote]

Comme je le pensais, l'état des lieu a été baclé.

Vous ne pourrez donc rien retenir à votre locataire pour les dégradations non listées...